

Il faudrait commencer par un bref exposé descriptif du projet. Cet observatoire de radioastrophysique est situé à environ 20 minutes en voiture au sud de Penticton. Il est situé à un endroit paisible choisi après beaucoup de recherches parce qu'il est le point le plus au sud au Canada. Il est voisin d'une région peuplée, l'une des rares au Canada parfaitement propice à ce genre de travail scientifique. L'endroit est libre de presque toute interférence électrique et c'est d'une nécessité absolue vu le genre de recherche scientifique en cause. L'endroit est réputé l'un des meilleurs au monde pour les observations radioastrophysiques. Les Canadiens y ont investi près de 3 millions de dollars, ce qui représenterait beaucoup plus aujourd'hui. La liste de paye du personnel atteint près de \$200,000.

Les travaux de recherche ont été reconnus et loués par des chercheurs de premier ordre dans plusieurs pays. En mai 1971, il a reçu la mention suivante du comité national pour le Canada de l'Union internationale d'astrophysique:

Les membres du comité qui ne se livrent pas à l'étude des coordonnées désirent exprimer leurs félicitations les plus sincères à l'équipe de MM. Brothers, Chisholm, Galt, Gush, Legg, Locke, McLeish, Richards et vous pour vous être mérités, le mois dernier, la médaille Rumford de l'Académie américaine des arts et des sciences. Une preuve aussi élevée de reconnaissance de la recherche canadienne en astronomie fait honneur au pays et montre le succès de la collaboration entre les institutions pour des projets astronomiques.

La possibilité d'établir des lotissements dans la région met gravement en danger l'avenir de cet emplacement et ses possibilités en matière de recherche. Jusqu'à présent, le gouvernement fédéral n'a rien fait pour mettre l'observatoire à l'abri de ce risque. Je crois comprendre que le moindre appareil électrique utilisé dans cette zone détruirait les travaux qu'on accomplit, et la construction de maisons amène inévitablement l'utilisation d'appareils ménagers.

Il y a plusieurs solutions. A l'heure actuelle, le district régional d'Okanagan-Simikameen a rejeté l'un des projets de lotissement. Il y a d'autres projets en suspens. Le district régional a, toutefois, prévenu le gouvernement fédéral, au moyen d'une résolution, que dans les années à venir, il ne se laisserait pas mettre dans l'obligation de défendre l'observatoire. Le gouvernement fédéral pourrait acheter suffisamment de terres pour protéger ces travaux, mais le ministre a rejeté cette possibilité.

J'estime que le gouvernement fédéral devrait faire des démarches auprès du gouvernement provincial dans le but de faire préserver cette zone comme réserve de gibier ou comme parc. On pourrait peut-être même en arriver à quelque autre solution. En tout cas, il est urgent que le gouvernement fédéral prenne des mesures, et j'exhorte le

ministre à réexaminer cette question sans tarder. Il est possible d'avoir à la fois des installations de recherche remarquables et une zone récréative. Toutes deux pourraient faire honneur à la région, à la province et au pays. Je suis certain que nous pouvons nous mettre d'accord sur une solution rapide et favorable afin de protéger cette installation scientifique précieuse.

**M. Gaston Clermont (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor):** Monsieur l'Orateur, l'emplacement de l'observatoire fédéral de radioastrophysique, près de Penticton en Colombie-Britannique, a été choisi il y a bientôt 15 ans pour l'absence d'interférences radioélectriques dues à l'homme, ce qui est nécessaire à la détection et à l'étude de signaux radioélectriques extrêmement faibles provenant d'objets extra-spaciaux. Un vaste terrain a été acheté, à l'époque, et le gouvernement de Colombie-Britannique, aux termes d'un décret en conseil, s'est réservé, sur carte, toutes les terres de la Couronne entourant une ceinture de protection bien plus large autour de cet emplacement. Par suite de la nature de la campagne environnante, on avait cru que ces mesures permettraient une très longue utilisation de cet emplacement. On n'envisageait pas, notamment, que des projets d'habitation seraient jamais exécutés sur une grande échelle dans la région. Le gouvernement du Canada s'est donc inquiété lorsqu'il a appris qu'on envisageait deux projets pareils sur un terrain privé situé à l'intérieur de la ceinture de protection.

Le président du Conseil du Trésor (M. Drury) a fait connaître la position du gouvernement. A plusieurs reprises, il a exprimé l'opinion que l'achat ou l'expropriation d'une zone suffisamment importante pour protéger l'observatoire ne constitue pas une solution. Le député d'Okanagan Boundary (M. Howard) a présenté de nombreuses instances sur cette question. Dans une lettre du 27 avril 1972 adressée à M. Bruce Howard, député d'Okanagan Boundary, en réponse à une instance qu'il avait présentée au nom de cette collectivité, le président du Conseil du Trésor déclarait:

Je ne pense pas qu'on doive s'attendre du gouvernement fédéral qu'il dépense des sommes substantielles pour protéger son observatoire si les objectifs de ce dernier peuvent être atteints plus économiquement ailleurs.

Si la collectivité ou le gouvernement provincial, selon le cas, estime pouvoir se développer de façon plus satisfaisante par la création de logements qui entraîneraient la suppression de l'observatoire au lieu de freiner leur développement et de conserver l'observatoire, il s'agit à mon avis d'un choix local qu'il n'appartient pas au gouvernement fédéral de faire.

Il incombe aux représentants de la collectivité de prendre la décision qu'ils estiment être dans l'intérêt général de leurs administrés.

(La motion est adoptée et la séance est levée à 10 h 24.)